



Communauté  
de Communes



# Tu fais quoi le Mercredi?

Le temps d'un projet, d'une journée  
ou pour toute l'année...  
viens comme tu as envie

DE MARS  
À AVRIL 2018 !

## Les éléments chinois

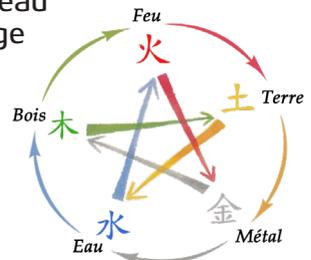
Le feu, la terre, l'eau, le bois et le métal sont  
les 5 éléments chinois...

nous on rajoute le vent pour plus de fun !

Au programme : pyrogravure, tableau  
avec éléments en métal, jardinage  
et confection de bougies

### Sortie

Sortie à la piscine d'Obernai  
le mercredi 18 avril 2018



### Accueil de loisirs ALEF - OBERNAI FREPPEL

27 rue du Général Gouraud - 67210 OBERNAI

03 88 95 52 85 | periscolaire.obernaifreppele@alef.asso.fr



## Projets intercentres

(inscription jusqu'au lundi 26 mars 2018)

Pour les 4-6 ans : **MODELAGE**

Viens apprendre à modeler l'argile et faire de jolis petits objets



Pour les 7-12 ans : **AUTOUR DU TISSU**

Quelques coups de ciseaux, un peu de customisation et voilà un t-shirt qui se transforme en joli sac coloré

Pour les 7-12 ans : **APRES-MIDI FOOT EN SALLE**

Fan du ballon rond, inscris-toi pour une après-midi de foot en salle avec tes copains



## & RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS

**INSCRIPTIONS  
PONCTUELLES  
POSSIBLE**

**Obernai Freppel**

Directrice : **RODRIGUES MERCEDES**

27 rue du Général Gouraud - 67210 OBERNAI

**03 88 95 52 85** | [periscolaire.obernaifreppel@alef.asso.fr](mailto:periscolaire.obernaifreppel@alef.asso.fr)

## TARIFS

MODES	CCPO*			Hors CCPO*		
	T1	T2	T3	T1	T2	T3
Quotient familial						
Forfait mensuel mercredis midi (de la fin de l'école à 14h)	29,70 €	30,90 €	32,10 €	Supplément de 20% pour l'ensemble des prestations		
Forfait mensuel mercredis journée (de la fin de l'école jusqu'à 18h30)	41,80 €	43,50 €	45,20 €			
1/2 journée mercredi sans repas (matin ou après-midi)	10,10 €			12,10 €		
1/2 journée mercredi avec repas (matin ou après-midi)	13,80 €			16,60 €		
Mercredi journée avec repas (de la fin de l'école jusqu'à 18h30)	19,20 €			23,00 €		

\*CCPO : Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile | Fratrie : une réduction de 5% s'applique quelque soit le nombre d'enfants